

# COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL de GARAT du 09 septembre 2015

## Début de séance du conseil municipal à 20h00

- **Pouvoirs :** Bertrand Rullier donne pouvoir à J-Marc Choisy  
Cécile Mérienne donne pouvoir à Yvon Primault  
Laetitia Drinkwater donne pouvoir à Virginie Labbaci
- **Excusée :** Sabrina Roy:
- **En début de conseil** Karine Fleurant ; Adjointe au Maire en charge des affaires scolaires a présenté au conseil les personnes nouvellement recrutées en CDD aux écoles : Kateline CHERPI, Kévin ROUGIER, Fabien BLASCO, Quentin DECOURT, Valentin NEOLLIER.

## Le conseil municipal par 13 voix :

- Refuse la prise en charge par la commune du financement de l'extension des réseaux rue Aymard de Pressac au vieux « Sainte Catherine » liée à des projets d'urbanisme déposé en mairie. (Un permis de construire de 9 logements et une déclaration préalable - Lotissements et autres divisions foncières non soumis à permis d'aménager pour 3 lots.) (décision prise par vote à bulletin secret à la demande de 15 conseillers municipaux)

## Le conseil municipal par 16 voix et 2 abstentions :

- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre du sursis à statuer sur toute les demandes d'autorisation déposées postérieurement au 9 septembre 2015 concernant des constructions, installations ou opérations qui seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur PLU suivant le document graphique présenté ce jour au conseil.

## Le conseil municipal par 17 voix et 1abstention :

- Instaure la mise en œuvre de la taxe d'habitation sur les logements vacants et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette mise en œuvre.

## Le conseil municipal par 18 voix :

- Accepte la convention et autorise Monsieur le Maire à signer la convention proposée par le conseil départemental qui a pour objet de définir les conditions d'entretien du cheminement piéton longitudinal à la route départementale n° 939, de la haie ainsi que de la canalisation des eaux pluviales dont les travaux ont été réalisés par le Département de la Charente entre le PR 22+390 et le PR 22+490.
- Accepte l'évolution des statuts de la Communauté de Commune de la Vallée de l'Échelle telle qu'acceptée par le conseil communautaire du 20 juillet sur suggestion de mise à jour des statuts et réorganisation des compétences transmises par Monsieur le préfet de la Charente afin de tenir compte des dernières évolutions législatives.
- Approuve le tableau de programmation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée- (Ad'AP) dans le cadre du PAVE ( Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics) aux PMR (personne à mobilité réduite) sans que cela ne constitue une validation budgétaire des investissements pour un budget présent ou futur.
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la demande de la subvention liée à la réalisation des vestiaires du stade Jean Niollet et notamment auprès du Fond d'Aide au Foot-ball Amateur (FAFA).
- Adopte les tarifs de location de la salle polyvalente applicable au 1er janvier pour l'année 2016.
- Adopte la mise à jour du tableau des emplois communaux.

## Informations et points divers :

- Agenda
  - le 26 et 27 septembre : Ballade des oies sauvage à Bouex organisée par les « RVE »
  - Le 03 octobre : soirée conte organisée par « Livre et Compagnie »
  - Le 09/10/11 octobre : Stage et concert organisé par « Amalgam »
- Point sur l'intercommunalité

## Fin de séance du conseil municipal à 22h25

Vu pour être affiché dans la huitaine conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 de Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,  
signé Jean-Marc CHOISY



La secrétaire de séance,  
Signé : Karine FLEURANT